

Travail non rémunéré, travail domestique Quelle reconnaissance ?

QU'EN DIT-ON ?

“

Si une activité n'est pas rétribuée,
elle ne compte pas.”

“

Ce que vous faites chez vous
ne regarde que vous.”

“

Les femmes doivent se libérer de l'esclavage
domestique.”

“

Tout travail mérite salaire.”



L'ÉDITO

Quand on parle d'économie, presque inévitablement on pense à l'économie monétaire : celle des marchés ou de l'intervention publique. Mais une partie appréciable de la production de biens et services est le fait de l'activité non rémunérée, en premier lieu celle effectuée au sein de la famille. Elle est en outre essentielle pour la vie commune. Quelle place faut-il faire dans la société à cette activité vitale ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

L e travail non rémunéré, un vrai travail ?

QU'EST-CE QUE LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ ?

Quand les économistes parlent du travail, il s'agit généralement du travail rémunéré ; le langage courant fait souvent de même. Pourtant le travail effectué au sein du foyer ou assumé par des bénévoles ne se distingue pas matériellement d'un travail rémunéré : on peut rémunérer quelqu'un pour effectuer des tâches de ménage, ou remplacer un bénévole par un salarié. Le fait est donc étonnant : l'économie telle qu'elle est communément comprise ne prend pas en compte une activité qui est en soi la même que l'autre, alors qu'elle joue un rôle majeur dans la vie collective.

On peut ranger cette activité en trois catégories inégales. La première, de loin la plus importante, est le travail domestique, de fait pour une part prépondérante effectué par des femmes au profit de la famille. La deuxième est le travail bénévole, essentiellement au sein d'associations, dont beaucoup par des retraités. Une troisième catégorie regroupe le reste, comme le coup de main amical. La première catégorie joue un rôle essentiel, sur lequel on se concentrera ci-après.

LE RÔLE ÉCONOMIQUE DE LA FAMILLE DANS LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

Pour le *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise*, « c'est dans la famille que sont inculquées dès les premières années de vie les valeurs morales, que se transmettent le patrimoine spirituel de la communauté religieuse et le patrimoine culturel de la nation. C'est en elle que l'on fait l'apprentissage des responsabilités sociales et de la solidarité » (n° 213). Dès lors « la priorité de la famille par rapport à la société et à l'État doit être affirmée [...] La famille [...] n'existe donc pas pour la société et l'État, mais ce sont la société et l'État qui existent pour la famille » (n° 214). Car « la famille [...] apparaît [...] comme un apprentissage fondamental et irremplaçable de vie sociale, un exemple et un encouragement pour des relations communautaires élargies, caractérisées par le respect, la justice, le sens du dialogue, l'amour » (n° 221). En outre, « une attention spéciale doit être réservée au travail de la femme dans le cadre de la famille, c'est-à-dire tout le soin qu'elle lui consacre, qui engage aussi les

responsabilités de l'homme comme mari et comme père. Ce travail [...] doit être socialement reconnu et valorisé, notamment par une compensation économique au moins égale à celle d'autres travaux » (n° 251). Il ajoute : « l'organisation du travail [...] doit tenir compte de la dignité et de la vocation de la femme, dont la vraie promotion [...] exige que le travail soit structuré de manière qu'elle ne soit pas obligée de payer sa promotion par l'abandon de sa propre spécificité et au détriment de sa famille dans laquelle elle a, en tant que mère, un rôle irremplaçable » (n° 295). Dès lors, parmi les droits des travailleurs on trouve « le droit à des mesures sociales liées à la maternité » (n° 301).

*« Si on remplace tous les enfants
par des chats, on ne change pas
grand-chose économiquement.
Pourtant, à terme, il n'y aura
plus d'économie. »*

TRAVAIL DOMESTIQUE : LES ENJEUX

Communauté de base de la société, la famille assure gratuitement des prestations essentielles : outre la solidarité de ses membres, elle est le lieu de la naissance et de

l'éducation des enfants, donc de la reproduction de la société, investissement vital pour elle. Or ce rôle n'est comptabilisé nulle part. Si on remplaçait tous les enfants par des chats, on ne changerait pas grand-chose économiquement. Pourtant, à terme, il n'y aurait plus d'économie.

Comment le mesurer ? Des études ont été réalisées, reposant sur des enquêtes : on évalue le temps passé aux tâches domestiques, qu'on multiplie par une évaluation de coût horaire, les méthodes variant sur ce point. Cela dit, aucune de ces mesures ne fait référence au résultat obtenu ou au rôle social de l'activité concernée, c'est-à-dire à la valeur réelle de la « production ». En outre, une heure passée avec la mère ou le père n'a pas la même valeur qu'une heure à la crèche ou avec la nounou. Cela n'en livre pas moins des résultats intéressants : même avec des hypothèses minimales, cette production est évaluée à environ un tiers du PIB, et les femmes en effectueraient plus des deux tiers. C'est donc un phénomène massif. Cela jette un doute sur les outils de mesure habituels de l'activité économique, donc sur l'appréciation des niveaux de vie, de la production ou de la croissance. Au minimum, il faut en déduire qu'ils ne sont qu'un indicateur partiel, qui ne touche que l'économie

monétaire, et non la production en général, elle-même partie de la réalité humaine et sociale.

LES CONTREPARTIES MATÉRIELLES

Ce travail domestique n'a pas de compensation monétaire directe. Mais certaines compensations indirectes existent. A juste titre, car l'activité domestique a un besoin vital de ressources monétaires, qu'elle ne peut se procurer directement. Ces compensations sont principalement des prestations sociales, dans trois grandes catégories : allocations familiales et quotient familial, crèches et autres aides directes, et prise en compte dans la retraite. Elles visent à compenser en partie la perte de niveau de vie que l'entretien d'un enfant fait subir. Il serait équitable qu'au minimum cet objectif soit maintenu. Mais, en bonne logique, il faut aller plus loin et reconnaître l'utilité sociale du travail effectué par les parents, ce qui mettrait les prestations à un niveau bien plus élevé : c'est le salaire familial, qui aboutirait à des transferts financiers considérables. Il reste alors à voir ce qu'il est possible de faire dans une société donnée.

Un autre point important est la prise en compte dans les retraites par répartition du nombre d'enfants élevés. Car ces retraites sont payées par les générations futures, donc par les enfants qu'on élève et non par les cotisations réglées au cours de la vie. Dans cette optique, on pourrait plaider pour une stricte proportionnalité : à salaire identique, ceux qui ont eu quatre enfants recevraient à la retraite deux fois ce que perçoivent ceux qui en ont eu deux. Sans aller jusque-là, une prise en compte plus systématique du nombre d'enfants dans le niveau des retraites serait à la fois juste et efficace.

L'INCONTOURNABLE SIGNIFICATION SOCIALE DU TRAVAIL DOMESTIQUE

Par ailleurs, une question privilégiée par la littérature économique est l'égalité entre hommes et femmes. Mais lorsqu'on aborde ce sujet, on tend à se concentrer non sur le travail domestique pris en lui-même, mais sur la répartition du travail entre hommes et femmes,

dans le travail rémunéré ou au foyer. C'est une question très importante, mais distincte du sujet premier, qui est comment reconnaître le travail domestique. Sans reconnaissance de ce dernier, une parité raisonnable paraît hors de portée.

Plus largement, ceci pose en outre la question de la signification profonde du travail domestique. Une substitution partielle du travail domestique par des services marchands ou publics pourrait ne pas poser de problème technique, mais personne n'envisagerait de confier entièrement ses enfants

à des prestataires extérieurs. Si une mère de famille par exemple ne s'occupait plus elle-même de ses enfants, mais recourait à des prestataires, le PNB serait plus grand ; mais pas nécessairement la qualité du résultat, et les rapports sociaux changeront. Une partie appréciable de la prestation reçue

au sein de la famille ne vaut même que parce qu'elle n'est pas monétaire, parce que c'est un don. Dès lors on ne résoudra pas le problème en résorbant le travail familial dans le secteur marchand, ni en le compensant par des prestations sociales. Une reconnaissance publique spécifique est ainsi nécessaire.

LE TRAVAIL BÉNÉVOLE

Dans une très large mesure, le travail du bénévole relève d'une approche semblable. Lui aussi est vital pour la société, ne serait-ce que par la sociabilité qu'il implique ; ou du fait du coût très élevé et irréaliste que supposerait son remplacement par du salariat. En outre, lui aussi est irremplaçable : l'action de bénévoles auprès des exclus et marginaux est qualitativement différente de celle réalisée par des employés publics. La reconnaissance publique de son rôle majeur est donc indispensable. En revanche, la compensation monétaire a encore moins de sens dans la plupart des cas - sauf éléments de soutien ponctuel (couverture sociale, déductions fiscales, défraiements, etc.).

Le travail non rémunéré paraît donc essentiel du point de vue même de l'économie ; il est donc nécessaire à la fois d'assurer une juste compensation, et de reconnaître son rôle social majeur en tant que don. ●

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

En bref

QUELLE PLACE FAUT-IL FAIRE DANS LA SOCIÉTÉ AU TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ, NOTAMMENT DOMESTIQUE ?

Non seulement il est vital pour la société et pour l'économie, mais en outre il possède une dimension de gratuité qui est dans sa nature profonde. Il faut donc simultanément assurer une compensation ou un soutien financier approprié, et lui reconnaître sa place dans la vision commune, dans l'analyse économique et dans l'estime de la société.

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR



La citation

La famille doit être considérée, à bon droit, comme un acteur essentiel de la vie économique, orientée non pas par la logique du marché, mais par celle du partage et de la solidarité entre les générations. »

« COMPENDIUM DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE », 2005, N° 248.

Pour aller plus loin

PIERRE-YVES GOMEZ,
Intelligence du travail, 2016.

PIERRE-YVES GOMEZ,
Le travail invisible, 2013.

Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise, 2005.